

EDITO

10 ans déjà ! 10 ans déjà qu'une toute petite équipe a décidé de se lancer dans cette folle aventure où, forte de sa bonne foi et de la solide conviction que le problème de santé publique que l'on voyait émerger n'était pas traité correctement par les autorités en charge de la santé, elle allait se trouver confrontée à la force de puissants lobbys !

Ceux-ci, prêts à tout ou à peu près tout pour pouvoir développer toujours plus vite leur technologie et accumuler des gains toujours plus élevés se sont empressés de nous démontrer par l'usage de méthodes que nous pensions réservées aux scénarios hollywoodiens, que nous devions abandonner toute naïveté dans notre combat, que celui-ci serait dur, parsemé d'embûches et de longue durée.

Pourtant grâce à l'investissement personnel de tous, grâce à la force du travail collectif, grâce à un partenariat sans faille avec nos amis d'Agir pour l'environnement, nous avons réussi à prendre place dans leur univers et faire en sorte que la question de la téléphonie mobile et de la santé entre dans la sphère du débat public.

Pour une association qui se crée sur un domaine nouveau, sur une problématique de risque émergent, tout est à construire. Il faut d'abord définir son objet : protéger la santé, faire respecter les conditions de vie, imposer transparence et concertation, voilà le triptyque qui a guidé nos actions tout au long de ces années. Il faut ensuite préciser ses contours : association nationale qui a pu, dès sa création, s'appuyer sur un réseau de personnes référentes réparties sur l'ensemble du territoire. Il faut également choisir son positionnement : résolument apolitique car les préoccupations de santé liées à la téléphonie mobile sont transversales aux partitions politiques qui structurent notre vie politique nationale comme l'ont montré les différentes propositions de loi déposées sur ce sujet ; résolument citoyen, c'est-à-dire porteuse de revendications concernant la place de la parole citoyenne dans le débat public ; résolument attaché à des principes éthiques fondés sur l'honnêteté intellectuelle comme valeur cardinale. Il faut enfin choisir ses alliés. Ce furent d'abord des scientifiques qui ont accepté de soutenir notre parole citoyenne par leur engagement de scientifiques, souvent au détriment de leurs carrières. Nous avons ici une pensée émue pour Roger Santini, chercheur à l'INSA de Lyon, fidèle camarade de combat, disparu il y a déjà quatre années. Ce furent aussi des élus locaux qui, convaincus comme nous, qu'il était nécessaire de protéger la population, ont mis en œuvre les moyens d'action dont ils disposaient.

Pour qu'un dossier soit correctement traité comme dossier de santé publique encore faut-il que soit reconnu le risque qu'il fait peser sur les populations. Ce fut là un des thèmes principaux de notre combat. Le contrer fut l'un des objets

10 ans d'existence... 10 ans d'actions...

- **Auprès des riverains**, pour les aider à faire reconnaître leur droit fondamental à la santé : nombreux déplacements de projets d'installation d'antennes, démontages d'un certain nombre d'antennes soit à l'issue de décisions judiciaires soit par notre soutien à de fortes mobilisations locales et/ou à un soutien aux élus ;

- **Auprès des parlementaires** : travail avec des parlementaires sur la proposition de loi déposée en juillet 2005 sur la téléphonie mobile et signée notamment, de l'actuelle ministre de l'Ecologie qui prônait la fixation d'une valeur limite d'exposition de 0,6 V/m.

- **Auprès des Maires** : pour qu'ils mettent en œuvre tous les outils dont ils disposent pour qu'ils reprennent la main sur le développement des réseaux de téléphonie mobile sur le territoire ;

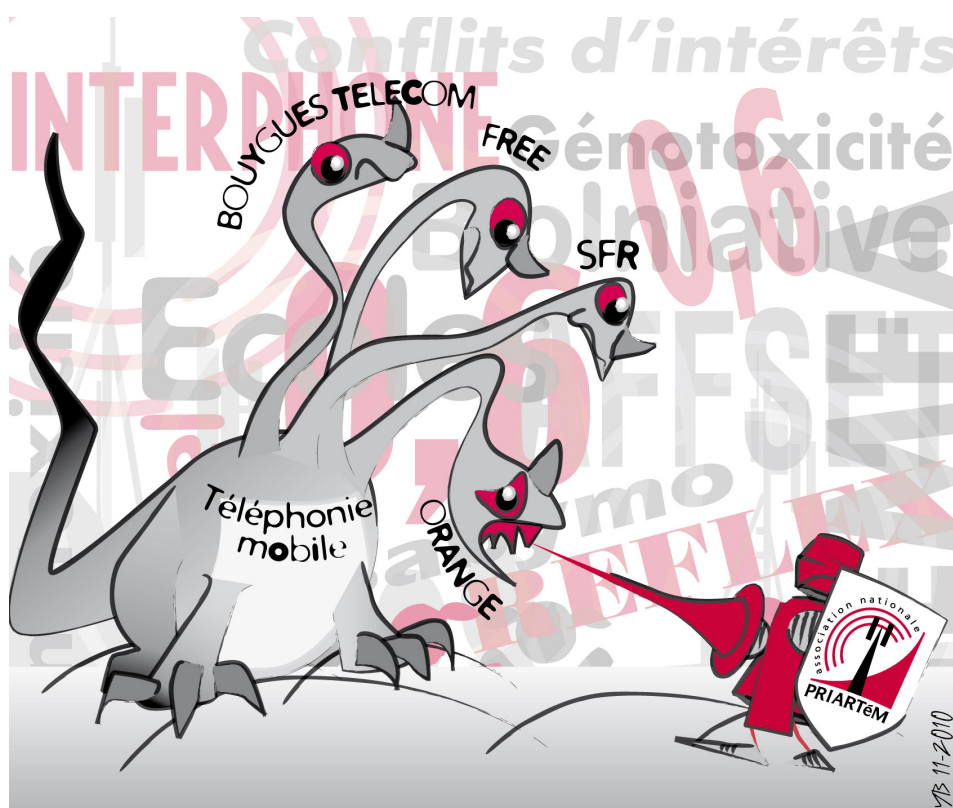
- **Pour empêcher la commercialisation de produits émetteurs de CEM spécifiquement destinés à des enfants** : Babymo, Kiditel, MO1. Résultat, on peut dire aujourd'hui que, en France, la distribution de ce type de produit est confidentielle et réservée à la vente sur internet ;

- **Pour lutter contre l'installation du WiFi dans les lieux publics** (écoles et autres locaux scolaires ou accueillant des enfants, bibliothèques, lieux de travail...).

- **Pour une expertise indépendante et plurielle** : dénonciation des expertises biaisées ; combat pour obtenir la publication du rapport IGE/IGAS, participation, en tant qu'observateur, au dernier travail d'expertise qui a abouti à un avis et à des recommandations. plus en phase avec l'état actuel des connaissances ;

- **Pour le développement de programmes de recherches plus diversifiés** : participation à l'instance de dialogue de la Fondation santé et radiofréquences, participation de scientifiques critiques au dernier colloque de celle-ci en octobre 2009 ; inscription des enquêtes épidémiologiques autour des stations de base comme axe de recherche prioritaire ;

- **En vue de la création d'une fédération internationale des associations amies**, Fédération qui a vu le jour en 2009 et qui doit nous permettre non seulement l'échange accru des informations mais aussi la mise en œuvre d'actions communes.



essentiels du lobby. Nous nous sommes très vite rendus compte que les mécanismes qui avaient été mis en œuvre pour nier les risques liés à l'amiante, au tabac, aux éthers de glycol, aux perturbateurs endocriniens... étaient mobilisés, dans les mêmes termes par les agents qui représentaient les intérêts des opérateurs, y compris au sein de la recherche publique. De la même façon que dans les précédents dossiers, les recherches qui montraient un risque étaient systématiquement critiquées, les programmes de recherche orientés, l'expertise confisquée par un tout petit nombre de personnes tant au niveau national qu'au niveau international. Il nous a fallu cinq longues années de dénonciation de cet état de chose pour qu'enfin les conflits d'intérêt soient reconnus comme facteurs de biais dans les expertises qui concluaient toutes invariablement à l'inexistence d'un risque. Ensuite avec ténacité et sérieux nous avons fait connaître les travaux scientifiques qui contredisaient cette thèse du déni de risque et petit à petit avons obtenu que la parole de certains experts officiels et, plus récemment, celle de l'agence d'expertise passent de cette thèse de déni à celle d'incertitude qui devrait se traduire par l'application du principe de précaution.

Les travaux actuels qui suivent le Grenelle des ondes montrent, comme nous le signalons dans ce numéro de La Lettre, que les opérateurs ne lâchent jamais rien et qu'avec la complicité du Ministère de la santé ils tentent à nouveau de faire passer l'idée qu'il n'existe pas de controverse scientifique et que le débat est définitivement clos : « circulez, il n'y a rien à voir ». Pourtant, face à nos mercenaires du déni, s'exprime une souffrance de plus en plus grande des personnes condamnées à supporter une multiplicité des sources d'exposition aux champs électromagnétiques (antennes-relais, portables, WiFi, DECT...). Le combat est donc loin d'être fini. La mobilisation de tous reste plus que jamais nécessaire et les actions locales qui démontrent que les citoyens ne sont pas prêts à se laisser influencer par des discours lénifiants sont nos meilleures armes contre ces tentatives mensongères.

C'est pourquoi Priartem a proposé aux autres associations représentées dans les travaux Grenelle une démarche commune afin que la parole officielle reflète les débats scientifiques en cours et ne soit pas guidée par les seuls intérêts des opérateurs. La protection de la santé publique vaut bien mieux que cela. Cinq des sept associations actives au sein des groupes de travail du suivi Grenelle ont répondu positivement à notre proposition : Agir pour l'environnement, la Confédération syndicale des familles, Familles rurales et Robin des Toits. Les cinq associations ont demandé audience aux deux nouveaux Ministres de l'écologie et de la santé afin que puisse être reconnue dans ce dossier la nécessité d'application du principe de précaution en situation d'incertitude.

Agissons tous ensemble pour défendre notre santé et celle de nos enfants.

Attention au syndrome « Grenelle »

Dialoguer, négocier, c'est une démarche que nous avons toujours approuvée, convaincus que de l'échange peut toujours sortir une avancée. C'est dans cet esprit que nous avons participé au Grenelle des ondes au printemps 2009.

Encore faut-il ne pas avoir le sentiment que le débat est fermé d'avance et que notre participation pourra, au mieux, être récupérée pour valider un discours contraire à nos positions. Nos amis qui, sur les autres dossiers environnementaux ont participé au Grenelle de l'environnement le savent bien qui, de recul en recul, voient disparaître la plupart des orientations positives qu'ils avaient pu soutenir mais entendent tous les jours vanter une démarche originale, novatrice.... Nous recommandons, à ce sujet, la lecture de l'excellent bilan tiré de cette opération Grenelle de l'environnement par notre ami Stéphane Kerckhove – « Grenelle de l'environnement, l'histoire d'un échec »¹.

Sur quoi se fondent nos inquiétudes : sur le message central qui sortira de cette opération et qui se trouvera diffusé dans toutes les communes, dans toutes les réunions publiques comme relevant d'une « démarche partagée ». On s'oriente, en effet, vers un message simple : « il n'existe aucun risque de santé » lié aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Oubliée, la reconnaissance de l'incertitude scientifique qui ressortait du rapport de synthèse de l'opération Grenelle des ondes ». Effacé, le message d'alerte lancé par l'AFSSET il y a juste un an, fondé sur l'existence d'un socle d'études incontournables qui font apparaître des effets de l'exposition aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile sur nos organismes.

Une fois de plus plutôt que d'être à l'écoute des signaux scientifiques de plus en plus nombreux (voir pages suivantes) qui montrent les effets sur la santé des ondes de la téléphonie mobile, on privilégie les intérêts des industriels, quitte à balayer un principe constitutionnel fondamental pour la protection de la santé publique, le principe de précaution.

Les discussions actuelles, au sein du COMOP en charge des expérimentations bloquent, aujourd'hui, sur le recul que tentent d'imposer les opérateurs et les représentants de l'Etat qui s'arc-boutent, plus que jamais sur cette thèse du déni de risque.

Face à ce recul qui empêche toute progression dans la mise en place de nouvelles procédures d'information et de concertation, l'association Priartem a décidé, au mois d'octobre, d'en appeler publiquement à Chantal Jouano, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, initiatrice du projet « expérimentations » et à François Brottes, Président du COMOP - Comité opérationnel du Grenelle des ondes, en charge de la mise en œuvre des dites « expérimentations » – afin que l'information sur laquelle peuvent reposer les concertations locales soit le reflet des débats et incertitudes scientifiques actuels sur lesquels se fondent nos exigences de réduction des expositions, en application du principe de précaution.

Nous espérons que Madame Kosciusko Morizet qui vient d'être nommée Ministre de l'Ecologie saura nous entendre sur cette question.

¹ Gap, Editions Yves Michel, 2010

Ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui, c'est que Priartem ne cautionnera jamais un processus qui viserait à nier ni même à sous-estimer les risques de santé liés à une exposition chronique aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile.

Lettre ouverte

Madame la Ministre,

Monsieur le Député,

L'avancée actuelle des travaux au sein du COMOP et des deux sous-groupes qui en dépendent nous incite à rappeler les positions et propositions de Priartem concernant la protection des populations et les principes d'information et de concertation qui la sous-tendent.

En effet, notre association nationale œuvre, depuis sa création en l'an 2000, en faveur d'une réelle politique de protection de la santé des utilisateurs de portables aussi bien que des riverains d'antennes, laquelle doit passer par une baisse de l'exposition du public aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile et de ses applications connexes (WiFi, WIMAX...). A ce titre nous agissons au quotidien auprès des utilisateurs de téléphones portables et des riverains de stations-relais et notre sigle, PRIARTÈM, indique clairement nos attentes quant à la promulgation d'une réglementation protectrice de la santé publique.

C'est dans cet esprit que nous avons participé au « Grenelle des Ondes ». Nous avons salué la reconnaissance, dans le rapport de synthèse, de la téléphonie mobile comme un risque émergent et l'état actuel des connaissances comme marqué du sceau de l'incertitude, en raison, notamment, d'une absence de recul et donc de données épidémiologiques. C'est dans cet esprit également que nous avons regretté le refus du gouvernement d'acter cette reconnaissance dans la loi.

Nous avons cependant décidé de suivre les travaux que vous avez initiés, Madame la Ministre, et que vous présidez, Monsieur le Député, dans une position d'« observateur engagé ».

Nous y avons fait de nombreuses propositions qui se fondent sur la reconnaissance - officielle maintenant, depuis le dernier avis de l'AFSSET - de l'existence de signaux scientifiques indéniables qui mettent fin à la thèse du déni de risque pour la santé.. Voici de manière synthétique quelques unes de nos propositions qui s'inspirent pour l'essentiel de notre expérience de terrain.

I. Mettre en place de grandes et véritables campagnes instaurant « le principe de précaution » pour l'utilisation du téléphone portable.

Pour Priartem il s'agit là d'une demande non seulement légitime mais essentielle, au moment où près de 62 millions de téléphones portables sont utilisés en France et où les enfants en sont dotés de plus en plus précocement. La prise en compte des études scientifiques et des derniers travaux de l'Afsset (devenu Anses) ainsi que de l'appel de nombreux professionnels de la santé, rendent impérative une information claire tant sur les risques que sur les pratiques les moins dangereuses pour la santé. Ceci vaut tout particulièrement pour les populations les plus sensibles, les jeunes mais aussi les femmes enceintes par exemple.

Qui aujourd'hui peut nier le rôle des campagnes de la sécurité routière concernant l'usage de la ceinture de sécurité quand on monte en voiture? Ceci est devenu un réflexe vital. Pour Priartem, il paraît indispensable que de grandes campagnes similaires (TV, Radio, etc...) amènent l'ensemble de la population à prendre conscience, par exemple, de la nécessité d'utiliser un Kit main libre filaire, ou encore de réduire la durée des conversations.

II. Sortir du « déni de risque » pour arriver à un processus d'information plus ouvert

Au moment où de plus en plus de français se posent des questions sur le lien entre expositions hertziennes : téléphones portables, antennes-relais, wifi, etc...) et leur santé et où ils souhaitent pouvoir bénéficier d'une information officielle, il apparaît nécessaire que la parole de l'Etat soit impartiale, ouverte à la contradiction et protectrice de la santé des personnes. Toute autre posture et, en particulier, celle qui, en contradiction avec nos principes constitutionnels, continuerait à nier les signaux préoccupants soulignés par l'agence d'expertise officielle ne pourrait qu'accroître la défiance des citoyens vis à vis des politiques de santé publique, défiance alimentée par les précédents scandales sanitaires (Amiante, Sang contaminé, nuage de Tchernobyl,...)

Dans tous ces dossiers, a primé durant des années la défense des intérêts industriels et financiers, or, nul ne peut nier que nous sommes face à des enjeux financiers et technologiques colossaux qui ne favorisent pas l'application rapide du principe de précaution.

Une des grandes victoires du Grenelle des Ondes et de son chantier opérationnel, les expérimentations, serait de pouvoir rétablir la confiance citoyenne dans ce dossier en donnant une information claire sur l'état actuel des connaissances et sur le débat scientifique. Il s'agirait là d'un signal fort adressé, au citoyen tant en France que dans le Monde entier où ces travaux sont observés avec beaucoup d'attention et d'espoir.

III. Inscrire la Concertation comme la clef de voûte de toute installation d'antenne-relais

Partout en France et depuis 10 ans, les bénévoles de Priartem, agissent au quotidien pour que les riverains d'antennes-relais soient informés et concertés avant tout projet d'installation. C'est en partie grâce à notre action, que de nombreux élus locaux, ont pris conscience des difficultés que ce dossier présente et en l'absence d'une réglementation contraignante de l'Etat, ont choisi, avec leurs moyens d'agir pour « contraindre » les opérateurs à plus d'information et de concertation.

Pour cela, nous sommes favorables à :

- La mise en place d'instance de médiations départementales sous l'égide de l'Etat et en présence des associations
- La mise en place d'une Commission locale de concertation obligatoire pour les villes de plus de 10 000 habitants où les associations siègeraient
- En attente d'une réglementation adaptée, la signature de chartes contraignantes cosignées par les associations, ces chartes mentionnant notamment, l'obligation d'information préalable des résidents et des riverains d'antennes-relais

et l'organisation de campagnes municipales d'information sur les risques électromagnétiques. Toutes ces actions nous les menons depuis plusieurs années sur le terrain et nous pensons qu'elles peuvent et doivent être mises en place rapidement sur l'ensemble du territoire. Il ne peut être question d'attendre encore des années que tout soit déjà installé, y compris, le réseau d'un 4ème opérateur.

A ce propos, il nous semble que les travaux en cours doivent être l'occasion de réfléchir à toutes les solutions technologiques disponibles aujourd'hui. La question de la mutualisation des réseaux qui a souvent été évoquée sans jamais avoir été approfondie doit faire partie intégrante des réflexions actuelles. Il s'agirait là-aussi d'une avancée considérable qui placerait la France à l'avant-garde. Nous avons pu constater la qualité des travaux de modélisation réalisés. Ceux-ci doivent pouvoir servir de base à des visions plus prospectives quant aux possibles développements à venir.

Ce sont ces propositions et cette vision que nous défendons au sein du suivi du Grenelle des ondes avec toute la force et les convictions de nos trois représentants (Janine le Calvez, Présidente, Daniel Oberhausen, expert scientifique, Marc Arazi, Médecin et Coordinateur IDF).

Si vous partagez nos exigences de transparence et d'équilibre quant aux messages qui doivent être portés devant les citoyens, ce dont nous sommes convaincus, nous vous demandons que ceci fasse très vite l'objet d'une clarification afin de sortir d'une situation de blocage que nous déplorons.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Député, à l'assurance de notre parfaite considération.



INFORMATIONS SCIENTIFIQUES : QUE NOUS DISSENT LES ENQUÊTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Dans ce numéro de La Lettre «26» de Priartem, nous avons privilégié les données épidémiologiques. Dans le prochain numéro de La Lettre, nous nous intéresserons aux études sur les effets biologiques récemment publiées.

Il existe aujourd'hui deux méta-analyses ou analyses secondaires des enquêtes épidémiologiques aujourd'hui publiées dans des revues à comité de lecture. Ces deux analyses secondaires sont elles –mêmes publiées dans de grandes revues scientifiques internationales. Elles confirment, l'une et l'autre, ce que nous disons depuis longtemps :

1) les signaux vont dans le sens de l'existence d'un risque sanitaire ; 2) pour que ces résultats soient définitivement confirmés et précisés, une enquête épidémiologique de grande envergure, portant notamment sur les effets à long terme, constitue une exigence de santé publique.

Ces 2 analyses se trouvent complétées par deux articles scientifiques, récents également, qui confirment le besoin urgent d'une réduction immédiate des normes d'exposition et d'une amélioration de la connaissance scientifique grâce notamment au lancement d'une enquête internationale robuste sur les effets des antennes-relais.

Nous avons opté pour une traduction – la plus fidèle possible – de «l'abstract» de chacun des articles, en considérant que, la plupart du temps, ce sont les auteurs eux-mêmes qui rédigent l'abstract et que nous restons ainsi au plus près de leurs travaux et résultats.

• Les stations de base de la téléphonie mobile – Effets sur le bien-être et la santé

M. Kundi, H.P. Hutter

Pathophysiology 16 (2009) 123-135

Résumé : « L'OMS et COST 281 ont joué un rôle de dissuasion vis à vis de tout projet d'étude des effets des rayonnements des antennes-relais sur la santé. L'OMS recommandait, en 2003 (note de Priartem : à cette époque, la directrice générale de l'OMS, Madame Gro-Brundtland était elle-même électrosensible), des études autour des stations de base. En revanche, en 2006, de telles études se retrouvent classées comme peu prioritaires. Résultat, il existe aujourd'hui peu d'investigations sur les effets de l'exposition aux stations de base sur la santé et le bien-être. Les investigations aujourd'hui publiées sur les symptômes subjectifs selon la distance ou le champ magnétique mesuré, en dépit de différences de méthodes et de robustesse de leur protocole d'étude, ont trouvé des résultats qui vont dans le sens d'un effet de l'exposition qui est indépendant de l'inquiétude suscitée par cette exposition.

Des études expérimentales après une exposition de court terme ont donné des résultats variables mais suggèrent que l'UMTS et, à un moindre degré les signaux GSM réduisent le bien-être des personnes qui se déclarent sensibles à de telles expositions. Deux études de cancer à proximité

d'une station de bases concluent à un accroissement très significatif des cas dans un rayon, respectivement de 350 mètres et de 400 mètres. En raison des limites inhérentes à ce type d'étude aucune conclusion définitive ne peut être tirée mais les résultats indiquent le besoin urgent d'une investigation complète sur cette question.

A partir des résultats disponibles il est impossible de définir un seuil au-dessous duquel il n'y a pas d'indications d'effet, cependant, étant donné que les études portant sur de faibles expositions sont invariablement négatives, ceci suggère que les niveaux d'exposition doivent excéder 0,6 V/m pour que soit observé un effet. Les maigres données actuelles doivent absolument être enrichies dans les années à venir. Les difficultés d'investigation sur les effets à long terme de l'exposition aux antennes-relais ont été exagérées, basées sur le fait que l'exposition aux antennes-relais et exposition au portable n'ont rien de commun et nécessitent d'être étudiées séparément. Il n'est pas acceptable que l'étude des stations de base soit négligée jusqu'à ce que la preuve définitive soit apportée pour les portables.

• La preuve épidémiologique d'un risque de santé lié aux antennes-relais

Khurana V, Hardell L, Everaert J, Bortkiewicz A, Carlberg M, Ahonen M.

Int J Occup Environ Health :16-3, JUL/SEP 2010, p 263-267.

Résumé : « Les populations humaines sont de plus en plus exposées aux radiofréquences liées aux technologies du sans fil, incluant les téléphones portables et leurs stations de base. En

cherchant sur Pubmed (*note de Priartem : site de références pour les publications scientifiques ayant trait à la santé*), nous avons identifié un total de 10 enquêtes épidémiologiques qui ont étudié les effets possibles sur la santé des antennes-relais (voir tableau ci-dessous). Sept de ces études ont exploré l'association entre la proximité d'une station de base et des effets neurocomportementaux. Les trois autres ont travaillé sur le cancer.

Nous avons trouvé que 8 de ces 10 études rapportaient une prévalence de symptômes neurocomportementaux ou d'accroissement de cas de cancer au sein des populations vivant à moins de 500 mètres de stations de base. Aucune de ces études n'a mentionné des expositions supérieures aux recommandations internationales, suggérant que les recommandations actuelles peuvent être considérées comme inadéquates pour protéger la santé des populations humaines.

Nous pensons que des études épidémiologiques sur des expositions à long-terme aux rayonnements des stations de base sont requises de façon urgente pour comprendre définitivement leurs impact sanitaire ».

Au cœur de leur article, les auteurs dressent un tableau des protocoles utilisés dans ces 10 enquêtes épidémiologiques en pointant les limites des unes et des autres, limites méthodologiques ou limites statistiques, notamment. Pour eux, les résultats de ces études, malgré leurs limites actuelles, constituent suffisamment de signaux pour d'une part considérer que les normes actuelles sont inadéquates et qu'il faut les renforcer, de toute urgence pour protéger les populations, et pour d'autre

part justifier le lancement d'enquêtes épidémiologiques plus vastes et robustes.

Rappelons que, lors du colloque organisé en octobre 2009 par la Fondation Santé et Radiofréquences, Janine Le Calvez a demandé à Michaël Kundi, - épidémiologiste auteur de la première méta-analyse mentionnée ci-dessus, qui participait à ce colloque grâce au travail effectué auprès du conseil scientifique de la Fondation par Priartem - si cet important travail épidémiologique, du type Interphone, était programmé. La réponse de celui-ci a été formelle : « nous n'avons pas obtenu les financements nécessaires, notamment auprès de l'Europe. »

Et pendant ce temps, d'autres qui ont des liens établis avec les industriels peuvent continuer à affirmer tranquillement : il n'y a aucune preuve de risques liés aux antennes-relais...

• Biological effects from exposure to electromagnetic radiation emitted by cell tower base stations and other antenna arrays

B. Blake Levitt and Henry Lai

Environ. Rev. 18: 369-395 (2010), Publié par les Presses scientifiques du CNRC (Conseil national de la recherche du Canada)

Résumé : « La localisation des stations de base pour téléphones cellulaires et autres infrastructures cellulaires, comme les installations d'antennes sur les toitures, surtout dans les quartiers résidentiels, constitue un sujet litigieux d'utilisa-

Publications	Résultats	Limites
Navarro (2003- Espagne)	Augmentation des symptômes à proximité des stations de base (moins de 150 mètres)	Faible participation (101), appréciation subjective de la distance
Santini (2003- France)	Augmentation des symptômes à proximité des stations de base (moins de 300 mètres)	Faible participation (530) ; pas de dosimétrie ni de précision sur la station de base
Eger (2004, All.)	x 3 des risques de cancer après 5 ans d'exposition à moins de 350 mètres	Pas de contrôle / autres causes environnementales
Wolf & Wolf (2004-Israël)	x 4 des risques de cancer après 3-7 ans d'exposition (moins de 350 mètres)	Pas de contrôle / autres causes environnementales ; possibles biais de sélection
Gadzicka (2006- Pologne)	Plus de maux de tête à proximité (moins de 500 m) des antennes-relais	Sujets informés
Hutter (2006-Austria)	Augmentation des symptômes liée à l'augmentation des niveaux d'exposition	Méthodologie robuste mais étude de faisabilité d'où faiblesse statistique (336)
Meyer (2007-All.)	Pas d'augmentation des risques de cancer	Observations sur une période trop courte d'exposition (2 ans)
Abdel-Rassoul (2007-Egypte)	Augmentation des symptômes et effets sur les performances cognitives pour ceux qui vivent sous ou à moins de 10 mètres d'une station de base	Méthodologie robuste mais faiblesse statistique (165)
Blettner (2009-All.) ph 1	Augmentation des problèmes de santé à moins de 500 mètres d'une station de base	Manque de précisions sur les conditions d'exposition
Blettner-Berg-Berckhoff (2009-All.) ph 2	Effets probablement causés par le stress	Faiblesse de l'échantillon par rapport à la 1ère phase.

tion du territoire. La résistance locale de la part des résidents et propriétaires fonciers limitrophes repose souvent sur les craintes d'effets adverses pour la santé, en dépit des arguments rassurants venant des fournisseurs de services de télécommunication, fondés sur le fait qu'ils appliquent les standards internationaux d'exposition. En plus de rapports anecdotiques, certaines études épidémiologiques font état de maux de tête, d'éruption cutanée, de perturbation du sommeil, de dépression, de diminution de libido, d'augmentations du taux de suicide, de problèmes de concentration, de vertiges, d'altération de la mémoire, d'augmentation du risque de cancers, de trémulations et autres effets neurophysiologiques, dans les populations vivant au voisinage des stations de base. Les auteurs révisent ici les études existantes portant sur les gens, vivant ou travaillant près d'infrastructures cellulaires ou autres études pertinentes qui pourraient s'appliquer aux expositions à long terme à la radiation de radiofréquence de faible intensité « RFR ». Bien que la recherche épidémiologique spécifique dans ce domaine soit rare et contradictoire, et que de telles expositions soient difficiles à quantifier compte tenu des degrés croissants du bruit de fond des RFR provenant de produits de myriades de consommateurs personnels, il existe certaines recherches qui justifient la prudence dans l'installation des infrastructures. Les futures études épidémiologiques sont nécessaires afin de prendre en compte la totalité des expositions à la RFR ambiante. Les symptômes rapportés jusqu'ici pourraient correspondre à la maladie classique des micro-ondes, décrite pour la première fois en 1978. Les champs électromagnétiques non-ionisants constituent une forme de pollution environnementale qui croît très rapidement. On peut effectuer certaines extrapolations à partir de recherches autres qu'épidémiologiques concernant les effets biologiques d'expositions à des degrés bien au-dessous des directives internationales ».

[Traduit par la Rédaction des Dossiers environnement publiés par le CNRC]

• Les symptômes spécifiques et l'exposition aux rayonnements des antennes-relais à Selbitz (Bavière) : la preuve d'une relation dose-effet

H. Eger and J. Manfred

Umwelt-medizin-gesellschaft, 23, 2/2010

Résumé : « En janvier 2009, la municipalité de Selbitz (Bavière), réalisa une enquête sanitaire grâce à laquelle les données concernant 251 citoyens furent recueillies et ensuite analysée selon le niveau d'exposition aux micro-ondes auquel ces citoyens avaient été soumis. Dans un second temps, les données sur les expositions aux radiofréquences ont été utilisées pour stratifier la population, en utilisant le lieu de résidence et les données disponibles sur le niveau régional d'exposition. Le niveau moyen d'exposition des groupes les plus exposés à Selbitz (1,2 V/m) étaient significativement plus élevés que le niveau moyen d'exposition relevé sur la population totale observée dans l'étude QUEBEB dans le cadre du programme de recherche allemand sur la téléphonie mobile (0,7 V/m).

Une corrélation significative selon le niveau d'exposition fut trouvée pour les insomnies, les dépressions, les symptômes cérébraux, les problèmes

articulaires, les infections, les problèmes de peau, les problèmes cardiaques et de circulations, les problèmes oculaires et auditifs, des troubles gastro-intestinaux, tous maux qui peuvent être expliqués par l'influence des micro-ondes sur le système nerveux humain.

Ce travail qui a été réalisé sans ressources extérieures fournit un protocole d'enquête aux praticiens et à l'administration municipale afin d'estimer les effets sanitaires possibles des stations de base de la téléphonie mobile situées près de zones résidentielles ».

La Lloyd's confirme sa position : pas de couverture des risques liés aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile

Dans un rapport de 24 pages, mis sur le site du premier réassureur mondial et daté de novembre 2010, celui-ci confirme une position prise depuis plus de 10 ans déjà : les incertitudes qui entourent ce dossier sont trop grandes pour que le risque puisse être aujourd'hui pris en charge. On est bien loin ici de la thèse du déni de risque que le Ministère de la santé se plaît à répandre dans tous les messages officiels qu'il diffuse. Pourtant les références scientifiques utilisées sont les mêmes que celles auxquelles se réfèrent les « conseillers » du Ministère. Pour prendre sa position la Lloyd's n'a même pas puisé dans les revues bibliographiques plus alarmistes. Sans le dire, la Lloyd's fait, sans doute, une lecture critique des discours rassurants portés par les institutions internationales sur ce risque émergent, elle y voit à la fois trop de questions non résolues et trop de signaux préoccupants. Surtout, elle se souvient que les mêmes institutions ont porté les mêmes discours rassurants sur des dossiers qui se sont transformés depuis en véritables scandales de santé publique, au premier rang desquels on trouve bien sûr l'amiante.

Voici la conclusion du rapport : « La plus grande partie des expertises scientifiques montre que l'exposition aux champs électromagnétiques des téléphones portables ne provoque pas une augmentation des risques de cancer, à l'exception des expositions de plus de dix ans où apparaissent des signaux d'accroissement du risque de certaines tumeurs du cerveau, à savoir le neurinome de l'acoustique et le gliome. De la même façon, d'autres problèmes de santé, tels que les symptômes subjectifs ne semblent pas être associés aux CEM. Cependant, l'absence de données sur les effets à long terme associés à la longue période de latence de certains cancers suggère que des travaux sur ces effets à long-terme sont nécessaires pour confirmer qu'il n'existe pas de risques à long terme associés à une exposition à faible dose aux CEM de la téléphonie mobile.

Pour ce qui concerne l'incidence sur l'assurance, comme le montre l'état actuel de la connaissance scientifique, il est peu probable que les assureurs courent le risque d'avoir à dédommager un préjudice corporel. Cependant, comme l'amiante l'a montré, de nouveaux progrès scientifiques associés à un petit nombre de décisions judiciaires

emblématiques peuvent changer la situation rapidement. »

Le rapport s'appuie tout spécialement sur le cas de l'amiante. Il constate ainsi que « de nombreuses comparaisons peuvent être faites avec l'amiante et il est utile de regarder l'histoire de l'amiante et de ses conséquences sur la couverture des assurances industrielles pour comprendre ce qui pourrait se passer si la preuve de l'effet délétère était apportée dans ce dossier. », Le rapport s'arrête aussi sur un procès en cours, dit Murray / Motorola, qui oppose des plaignants aux industriels de la téléphonie mobile, Motorola, mais aussi Nokia, Vodafone et Verizon. Comme pistes à suivre, le rapport suggère d'ailleurs de suivre, outre l'évolution des connaissances scientifiques, celle des décisions judiciaires. Il considère en ce sens que le procès Murray / Motorola pourrait « constituer un tournant dans les litiges liés aux CEM si il est conclu que les industriels ont caché la preuve d'effets préjudiciables à la santé des CEM et sont ainsi coupables de négligence. »

Qui dit pas de réassurances dit, de fait, pas d'assurances. Que tous les particuliers ou institutionnels qui contractent avec les opérateurs aient bien cette donnée en tête car, en cas de défaillance des opérateurs, c'est leur responsabilité qui pourrait être mise en cause.

Téléphonie mobile : permis de construire obligatoire pour les pylônes de + de 12 mètres avec une surface au sol de plus de 2 m2

Par un jugement en date du 23 juillet 2009, le Tribunal Administratif de Rouen, dans une affaire concernant la commune de Bonsecours, a fait application de l'art. R 421-9 c) du code de l'urbanisme, dans sa nouvelle rédaction applicable depuis octobre 2007, considérant que cet article impose le dépôt d'un permis de construire pour tout pylône de téléphonie mobile de plus de 12 mètres de hauteur et créant, au sol, une surface hors œuvre brute supérieure à deux mètres carrés.

Orange a cru bon de faire appel de cette décision. A l'audience du Conseil d'Etat du 4 octobre 2010, le rapporteur public (anciennement commissaire du gouvernement) a conclu, sur cette affaire, à la confirmation du jugement du 23 juillet 2009. Orange s'est alors désisté de son appel, pour éviter un arrêt du Conseil d'Etat qui, selon toute vraisemblance, aurait confirmé le jugement. Ce désistement a malheureusement été accepté, de manière précipitée, par l'avocat représentant devant le Conseil d'Etat, les intérêts de riverains.

Mais cette manœuvre désespérée et exceptionnelle à ce stade de la procédure a fait long feu car on peut considérer que le jugement du Tribunal de Rouen, confirmé par la lecture qu'en a faite le rapporteur public, fait aujourd'hui lui-même jurisprudence.

Priartem réclamait depuis longtemps que soit imposé aux opérateurs le dépôt d'un permis de construire. Il s'agit donc d'une avancée importante. Merci aux riverains de l'antenne de Bonsecours d'avoir mené ce juste combat.

Rexpoède : deux cas de cancer infantiles dans une école Pas de nouvelles installations avant la réalisation d'une enquête sanitaire



Jeudi 2 décembre 2010, l'association Rexpoède Environnement et la délégation régionale de Priartem ont organisé une réunion publique précédée d'une conférence de presse en vue d'annoncer de façon officielle et publique la demande adressée, en leur nom, par Priartem, d'une enquête sanitaire autour de l'Ecole Victor Hugo où, dans les années passées, deux cas de cancer du cerveau ont été diagnostiqués chez de jeunes enfants. L'Ecole, de même que ses alentours sont, en effet, depuis plusieurs années soumise aux rayonnements des relais des trois opérateurs de téléphonie mobile, Orange, SFR et Bouygues. L'urgence de la demande est liée à la découverte faite par l'association Rexpoède Environnement, du projet d'installation de l'UMTS par les opérateurs Orange et SFR, projet concrétisé déjà par une autorisation d'émettre de l'ANFr. Ni les parents d'élèves, ni les riverains de la station-relais ne peuvent admettre que l'on continue à ajouter des rayonnements là où une suspicion légitime règne sur leur possible responsabilité dans les deux cas de cancer infantiles déjà diagnostiqués. Les précédentes enquêtes sanitaires réalisées dans des contextes comparables par l'INVS (Saint-Cyr l'Ecole et Ruitz, notamment) ont montré des carences méthodologiques graves qui ont d'ailleurs fait l'objet de critiques extrêmement sévères du rapporteur du Grenelle des ondes. Priartem demande donc une évaluation scientifique rigoureuse du protocole mobilisé dans l'enquête demandée.

Voici la lettre adressée au Directeur général de la santé par Janine Le Calvez, Présidente de Priartem.

Monsieur le Directeur Général de la Santé,

J'ai l'honneur de vous demander la mise en œuvre urgente d'une enquête sanitaire à l'école V. Hugo de Rexpoède. En effet, alors que deux cas de cancer ont été diagnostiqués ces dernières années chez les enfants de cette école, alors qu'il existe une suspicion

sur les effets des rayonnements des antennes-relais installées près de l'école, deux opérateurs de téléphonie mobile viennent de recevoir leur agrément auprès de l'ANFr en vue de l'installation d'antennes UMTS. Les parents d'élèves, les riverains de cette station de base ne pourraient comprendre que dans un contexte sanitaire aussi lourd de nouvelles installations puissent être implantées sans que l'analyse de la situation présente n'ait été réalisée.

Voici les faits, rapidement exposés :

en décembre 2002 une première installation est réalisée par SFR sur le château d'eau qui surplombe directement l'école. En 2004, c'est au tour de Bouygues de s'y installer.

En juillet 2005, le site est déplacé sur un autre bâtiment du domaine municipal à 85,6 mètres (en distance horizontale mesurée au tachéomètre distance-mètre) de l'angle de l'école V. Hugo. Il s'agit d'une ancienne cheminée industrielle devenue propriété communale. Ce déplacement a été demandé par le ministère de la défense car il y a sur ce château d'eau un relais de la gendarmerie. En mai 2007, Orange s'implante à son tour sur cette cheminée.

Aujourd'hui ce site accueille donc les trois opérateurs. Chaque relais se compose de trois antennes directionnelles (permettant un champ d'émission à 360° autour de la cheminée).

En 2007, un cancer du cerveau est diagnostiqué chez un jeune garçon. En mars 2009, c'est une petite fille de 4 ans qui est atteinte d'une tumeur « du tronc cérébral de type oligodendrogliome anaplasique de grade 3 » dont elle décèdera 6 mois plus tard. Deux cas, en peu de temps, au sein du même groupe scolaire, alertent les parents qui essaient d'analyser les éléments environnementaux susceptibles d'être à l'origine de ces pathologies. La proximité des antennes-relais est logiquement soupçonnée. Ils demandent donc une enquête sanitaire, ils n'ont jamais eu de réponse favorable à cette demande.

Des mesures ont été effectuées dans et autour de l'école V Hugo, en avril 2010 et font apparaître des valeurs de près de 2 V/m. Ces valeurs sont certes très inférieures aux valeurs réglementaires actuelles mais très supérieures à celles qu'un certain nombre de scientifiques recommandent, soit 0,6 V/m. Elles sont également supérieures à la valeur moyenne des mesures réalisées au niveau national que l'AFSSET recommandait de prendre comme référence pour le repérage des « points chauds » ou « points atypiques ».

De plus, comme annoncé au début de ce courrier, Orange a obtenu son agrément pour émettre en UMTS, en juin 2010, et SFR, en septembre 2010. A ce jour aucune autorisation de travaux n'aurait été accordée par la commune ; cependant des travaux ont été effectués par Orange en septembre 2009 durant une semaine (peut-être en prévision du changement de relais...). Le 14 octobre 2010, des équipes des sociétés Orange et SFR étaient présentes sur le site sans que les riverains aient pu savoir quelle était la nature exacte des travaux réalisés. Une chose est certaine, si l'installation de l'UMTS devait se faire, elle se traduirait nécessairement par une augmentation du champ électromagnétique sur Rexpoède.

Aujourd'hui, il existe une forte controverse sur les effets des doses qualifiées de faibles et surtout sur leurs effets à long terme. Mais, dans le cadre de ce débat où règnent encore beaucoup d'incertitudes, un consensus s'est fait jour, il concerne la

vulnérabilité toute particulière des enfants face aux radiofréquences. Si l'incertitude doit être favorable à la protection des populations comme le prône d'ailleurs, de façon formelle, un principe aujourd'hui entré dans nos principes constitutionnels, le principe de précaution, les certitudes acquises concernant la fragilité des enfants doivent être encore plus urgentement prises en compte pour les protéger.

Les premières enquêtes épidémiologiques sur les populations infantiles viennent d'être lancées (Mobykids et Cosmos) et ne donneront pas de résultats avant une bonne dizaine d'années. Dans l'attente, il est urgent d'avancer dans la connaissance. Une enquête sanitaire doit être une des possibilités que l'on peut mobiliser pour ce faire. Encore faut-il qu'elle réponde à des exigences de rigueur scientifique indiscutables. Or, les précédentes enquêtes réalisées sur des cas similaires (Saint-Cyr l'Ecole, Ruitz...) à celui que je vous soumetts aujourd'hui n'ont pas - et pas seulement à nos yeux comme l'ont montré les travaux du Grenelle des ondes - répondu à ces exigences de rigueur. C'est pourquoi, j'accompagne la requête que je fais aujourd'hui, concernant la mise en œuvre d'une enquête sanitaire avant tout ajout d'installations nouvelles, d'une demande d'évaluation scientifique du protocole d'enquête et de suivi de sa mise en œuvre, sous l'égide de l'ANSES.

Enfin, pour qu'il n'y ait pas ensuite de possibilité de suspicion sur les résultats, il est important que le travail se fasse dans la plus grande transparence et que les représentants des parents d'élèves et des riverains puissent, à titre d'observateurs au moins, être impliqués dans cette démarche.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je me tiens à votre disposition, de même que les responsables de l'association Rexpoède Environnement pour toute précision concernant et le contexte et notre demande et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à ma plus parfaite considération.

Janine Le Calvez

Pour Priartem et pour l'association Rexpoède Environnement, adhérente de Priartem

Copie à :

Monsieur Gérard Lasfargues, Directeur scientifique de l'Anses,
Madame Françoise Weber, Directrice générale de l'INVS

**Un droit fondamental :
le droit à la santé**
PROTÉGEONS NOS ENFANTS !



Allemagne : quand la justice vient en soutien des opérateurs

FRIBOURG - La déconnexion volontaire d'un émetteur de téléphonie mobile constitue un délit même si cet acte est commis à partir d'une situation d'urgence. Elle ne serait pas un moyen adapté pour mettre fin au danger susceptible d'être causé par les rayonnements électromagnétiques.

Voilà le constat du tribunal de Fribourg lequel a émis un avertissement à l'encontre d'une militante de l'Aktionsbündnis für strahlungsfreie Lebensräume (AB-Strahl ; alliance d'action en faveur d'espaces de vie sans rayonnements). Si, au cours de l'année à venir, elle commet d'autres actes répréhensibles sur un plan judiciaire, elle devra payer une contravention de 600 euros.

Viola Gleich, électronicienne de système avait, en Décembre 2009, à St. Märgen près de Fribourg, enveloppé une antenne-relais avec une couverture de survie et avait ainsi provoqué une déconnexion. Ensuite elle s'était enchaînée au pylône pour empêcher la reconnexion. Il avait fallu l'intervention d'un escadron spécial de la police pour descendre la jeune femme. Le coût de cette intervention, qui avait duré cinq heures, lui a déjà été facturé.

Comme motif de cet acte, la jeune femme de 24 ans a indiqué avoir voulu aider son ami, Ulrich Weiner, électrosensible au plus haut degré. Celui-ci ne peut résider, en raison de sa maladie, que dans des zones blanches. Ulrich Weiner condamné pour participation à un délit, vit, depuis huit ans, dans une caravane dans la forêt à un endroit où il n'y a pas de portable. Mais depuis son implantation, en 2008, l'émetteur de St. Märgen rayonne sur l'une des dernières petites zones blanches en Forêt Noire où Weiner a pu se réfugier.

Ulrich Weiner a alors cherché une nouvelle zone blanche mais celle-ci s'est révélée insuffisante. En Janvier 2010, il a dû être pris en charge par un urgentiste avec de graves troubles du rythme cardiaque qui pouvaient s'avérer fatals et dû être transporté chez un spécialiste à Munich où il a passé l'hiver dans une cave blindée avec une santé très gravement atteinte.

L'opérateur de téléphonie mobile O2 refuse une interruption temporaire de l'émetteur et se réfère à une autorisation en bonne et due forme du site, ainsi qu'à des études qui ne permettent pas d'établir un lien de cause à effet entre la charge des rayonnements des radiofréquences et l'électrosensibilité. Les médecins de Weiner ont un avis bien différent et ne doutent absolument pas que seule la vie dans un espace sans rayonnements pourrait apporter une aide à ce jeune homme de 32 ans. Une expertise psychologique atteste que Weiner ne souffre d'aucune maladie psychologique.

Traduction : Marion Dupuis, Priartem

Réunions de soutien et d'information

Ormesson : Implantations d'antennes-relais sur des pavillons

En juillet une première et importante mobilisation a eu lieu à Villecresnes pour s'opposer à deux projets d'installation d'antennes-relais sur des pavillons à Villecresnes et à Ormesson Val de Marne

Malgré le feu rouge donné par les élus de la ville de Villecresnes à un projet d'installation d'antennes-relais sur un pavillon en pleine zone pavillonnaire et malgré l'opposition importante des riverains et du Collectif Priartem Grosbois, Orange passe en force et a assigné la ville devant le Tribunal Administratif.

Marc Arazi, Coordinateur IDF, venu soutenir nos adhérents à Villecresnes au mois de juillet 2010, constate le double langage des opérateurs en terme de concertation et apporte le soutien de Priartem aux élus et aux villes qui avec leurs moyens s'opposent aux méthodes «rouleau compresseur» des opérateurs.

A son tour SFR utilise un pavillon pour poser ses antennes-relais et ne prend aucun compte de l'avis de la ville et des riverains. C'est la seconde fois en quelques semaines. Plus de cent personnes sont venues dire leur opposition à ce projet qui se fait au mépris de leur santé et de la valeur de leur maison. Le Collectif Priartem Ormesson vient de se constituer et est en train d'informer les habitants et riverains.



Soutien de Marc Arazi à Ormesson (ci-dessus)

Colmar : Des collectifs alsaciens très mobilisés

Vendredi 26 novembre, par une soirée d'hiver glaciale, une centaine de personnes remplissaient la salle du centre Saint Martin à l'appel de quatre collectifs de riverains soutenus par Priartem. Il s'agissait de faire le point sur le thème de la téléphonie mobile et de la santé. Les collectifs avaient invité, pour ce faire, la Présidente de Priartem, Janine Le Calvez, et la déléguée régionale de l'association Kerstin Stenberg ainsi que Gérard Ledoigt, biologiste de renom, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, qui a mené des travaux sur les effets des champs électromagnétiques de la téléphonie mobile sur les végétaux.

Tous les élus du secteur avaient été invités. Aucun ne s'est présenté, montrant le fossé entre les préoccupations des citoyens et celles de leurs élus. Cette absence est d'autant plus regrettable que le débat a été riche, riche en informations tant sur l'état d'avancée de la connaissance scientifique que sur l'état du traitement politique du dossier, riche de témoignages.

Ce furent d'abord les témoignages des responsables des collectifs organisateurs : qu'il s'agisse de projets d'installations ou de stations de base déjà installées les constats sont les mêmes : aucune concertation, distance trop proche des habitations alors même que l'on se situe en zone rurale, aucune écoute de l'opérateur en vue de la recherche d'une solution alternative et, souvent aucune écoute de l'édile local. Ces constats étaient également partagés par des personnes venues d'autres villages voisins qui ont relaté des expériences très proches. La seule solution est donc la mobilisation citoyenne. Des contacts ont ainsi été pris afin d'organiser une entraide lors de manifestations locales.

Puis la parole a été donnée à des personnes électrosensibles. Celles-ci ont exprimé, avec beaucoup de dignité, leurs souffrances quotidiennes ainsi que le cheminement qui leur a permis de comprendre l'origine de leurs maux. Pour l'une d'elles la cause était claire : un environnement domestique riche en CEM (DECT, WiFi...) associé à un usage intensif du portable. Un conseil donc : suivre les indications de sagesse que nous indiquons dans cette lettre à la p.8 et surtout les faire suivre par les adolescents.

La réunion, remarquablement organisée nos amis de Breittenbach, Pierre-Emmanuel, Jean, Pascal et tous les autres, s'est terminée, difficilement tant chacun avait de choses à dire, à près de minuit.



Réunion des collectifs à Colmar (ci-contre)

Témoignage d'un utilisateur du portable

Je suis Maître d'œuvre en bâtiment et je reconnais que le téléphone portable m'est vraiment très utile. Les artisans peuvent en cas d'urgence me contacter à tout moment et je peux ainsi dans un temps très court solutionner les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur un chantier.

Mais en fin d'année 2009, j'ai remarqué qu'aux heures de débauches, je ne supportais plus aucune communication téléphonique ; j'avais la tête prise comme dans un étou, comme on dit dans le jargon « ça me prenait la tête ». C'était à un point tel que cela devenait une hantise de décrocher le portable.

Ces symptômes insupportables ont nettement diminué depuis que j'utilise l'oreillette à chaque communication.

Actuellement encore, lorsqu'un ami veut me passer une communication sans oreillette, je ne peux pas coller le portable sur mon oreille, je sens vraiment une gêne, un rejet.

Je dois reconnaître que l'utilisation de l'oreillette devrait être prise bien plus au sérieux, et je pense notamment aux enfants, qui, sans le savoir mettent leur santé en danger.

Julien

ATTENTION : précision de Priartem : l'oreillette réduit l'exposition, mais ne l'annule pas.

SUIVRE donc les conseils de bon sens pour réduire les risques de l'utilisation du portable.

Conseils de PRIARTEM pour une meilleure utilisation du portable

De façon générale : téléphoner le moins longtemps, le moins souvent et le moins précocement possible (Conseil de l'ordre des médecins autrichiens)

• Une fois appliqué ce principe fondamental, quelques conseils pour réduire encore les risques :

1 • Eviter de garder sur soi un portable en veilleuse, lorsqu'on ne l'utilise pas le portable doit être éteint car, en veilleuse, il envoie, toutes les 10 minutes environ, un flash d'ondes à l'antenne la plus proche et ce, jour et nuit ;

2 • Ne pas garder un portable allumé sur sa table de nuit ou à proximité de la tête : les ondes émises interfèrent avec les ondes cérébrales, d'où sommeil perturbé, perte de mémoire, maux de tête, vertiges...

3 • Eviter d'utiliser le portable coller à l'oreille. Utiliser plutôt le mode « haut parleur » ou un kit mains libres ;

4 • Changer le côté d'utilisation du portable, l'étude Interphone ayant montré les risques liés à un usage unilatéral de longue durée.

5 • Ne pas se déplacer en téléphonant, même à pied, le mobile émettant plus fortement afin de trouver l'antenne la plus proche.

6 • Eviter de téléphoner en voiture, même à l'arrêt, les ondes du portable, réfléchies par la structure métallique, se trouvant alors concentrées dans un petit espace ;

7 • Ne pas exposer passivement voisins et enfants à leur insu : le portable irradie jusqu'à 1,50 mètre. Ce conseil vaut tout particulièrement pour tout usage en milieu clos : autobus, train...

8 • Pour les femmes enceintes, ne pas porter son combiné sur le ventre et, plus généralement éviter, au maximum son utilisation.

9 • Pour tous les parents : doter le plus tard possible vos enfants d'un portable, le cerveau des enfants absorbant plus de rayonnements que celui des adultes.

A propos des enfants, **L'ASEF** – Association Santé-environnement France – qui regroupe des médecins de toutes les disciplines à travers toute la France vient de rendre publique, sur son site, les résultats d'une étude américaine concernant l'usage du portable par les enfants. Cette étude - American Kids Study 2009 de l'organisme Mediamark Research Intelligence (MRI) - fait apparaître un usage de plus en plus précoce chez les enfants américains

Il en ressort que l'utilisation de téléphones portables par les enfants de moins de 12 ans a augmenté de 68% ces cinq dernières années aux USA. 20% des enfants américains entre 6 et 7 ans utilisent régulièrement un téléphone portable, contre 11,9% en 2005. L'augmentation la plus importante concerne les 10-11 ans, avec 80,5% d'utilisateurs de plus en 5 ans.

Mais que font ces enfants avec leurs téléphones portables ?

Rappelons que nous demandons depuis longtemps l'interdiction des produits spécifiquement destinés aux enfants (la définition des enfants par l'OMS : 14 ans) ; le lancement de grandes campagnes d'informations à destination des parents pour qu'ils n'équipent pas leurs enfants de portables et à destination des adolescents et des adultes pour un usage raisonné du portable. Mais jusqu'à ce jour, malgré le soutien de scientifiques, nous n'avons pas été entendus par les autorités en charge de la santé publique.



Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile
association loi 1901 • parution J.O. 07 / 10 / 2000

Adhésion ☐ Réadhésion ☐

Date : _____

à renvoyer à l'adresse ci-dessous

PRIARTEM, 5 Cour de la Ferme St Lazare • 75 010 Paris • Tél : 01 42 47 81 54 • Fax : 01 42 47 01 65
Site : priartem.fr • e mail : contact@priartem.fr

Nom, prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____ e mail : _____

☐ Adhésion particulier : 25 € ☐ Adhésion association : de 40 à 100€ selon la taille ☐ Membre bienfaiteur :

☐ J'ai une connaissance ou une expérience dans le domaine concerné et serait prêt(e) à en faire profiter l'association

☐ Je peux participer aux réunions de travail ☐ J'accepte d'être correspondant(e) local(e) de l'association ☐ Autres propositions :